



SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 19 MAI 2020

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS TENUE LE MARDI 19 MAI 2020, À 8 h 30, EN LA SALLE JEAN-BAPTISTE-SASSEVILLE DE LA MAIRIE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS.

<u>Sont présents :</u>	Monsieur le maire Simon Deschênes	
	Monsieur Charles Soucy	conseiller district n ^o 1
	Madame Ariane Lévesque	conseillère district n ^o 2
	Monsieur Marc Portelance	conseiller district n ^o 3
	Monsieur Simon Pelletier	conseiller district n ^o 4
	Monsieur Benoît Thibault	conseiller district n ^o 5
	Monsieur Jacques Létourneau	conseiller district n ^o 6
 <u>Sont aussi présents :</u>		
	Madame Josée Latour	trésorière
	Monsieur Martin Richard	directeur général
	Me Sylvie Lepage	greffière
	Madame Christine Monty	greffière adjointe

Membres de ce conseil formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Simon Deschênes.

Afin de minimiser les risques de propagation du coronavirus et considérant l'arrêté pris par la ministre de la Santé et des Services sociaux permettant aux municipalités de tenir les séances du conseil à huis clos et autorisant les élus à y participer par tout moyen de communication, les membres du conseil participent à la séance par visioconférence à l'exception du maire présent en la salle Jean-Baptiste-Sasseville de la mairie de Sainte-Anne-des-Monts.

20-05-107

1.- Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

20-05-108

2.- Acceptation d'une soumission pour la fourniture de sel de déglçage

CONSIDÉRANT la résolution 20-04-088 autorisant un appel d'offres public pour la fourniture de sel de déglçage.

CONSIDÉRANT que les quatre soumissions reçues sont conformes

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des Travaux publics d'accepter la soumission la plus basse, soit celle de Sel Warwick.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'accepter la soumission la plus basse pour la fourniture et la livraison de 1 110 tonnes métriques de sel de déglçage, soit celle Sel Warwick au montant de 126 320,50 \$ taxes incluses.

- Que la date de livraison devra être déterminée avec le directeur des Travaux publics, M. Jean-François Landry.
- D'autoriser le paiement de la facture de Sel Warwick qui sera adressée à la Ville de Sainte-Anne-des-Monts pour la fourniture de 750 tonnes métriques de sel de déglacage.
- Que, comme prévu au devis d'appel d'offres, Sel Warwick fera parvenir une facture à la Ville de Cap-Chat pour la fourniture de 360 tonnes métriques de sel de déglacage.

ADOPTÉE

20-05-109

3.- Statut du poste de responsable des projets municipaux

CONSIDÉRANT que M. Gino Servant est à l'emploi de la Ville depuis le 18 juillet 2011 au poste temporaire de responsable des projets municipaux au salaire prévu à la classe 5 de l'échelle salariale d'un ouvrier de maintenance aux Travaux publics, plus 13% en compensation pour les avantages sociaux, conformément à la politique de la Ville en matière d'emploi temporaire.

CONSIDÉRANT le nombre d'années de service ainsi que sa charge de travail, le conseil juge équitable que M. Servant puisse bénéficier des avantages et bénéfices accordés aux employés saisonniers.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder à M. Gino Servant, responsable des projets municipaux, le statut d'employé saisonnier à compter du 3 mai 2020.

Que le salaire de M. Gino Servant sera basé sur l'échelon V des employés syndiqués avec la prime de chef d'équipe de 7%. M. Servant aura droit à 8% de vacances et les congés de maladie seront sur la base de 1 jour de congé par mois de service. Les congés sociaux, les congés mobiles et les fêtes chômées et payées seront celles mentionnées aux articles 2, 3 et 4 de la convention des cadres et le régime de retraite sera celui prévu à l'article 13 de la même convention.

ADOPTÉE

20-05-110

4.- Modification des règles s'appliquant aux processus impliquant le déplacement ou le rassemblement de personnes

Considérant que, suite à l'adoption de l'arrêté numéro 2020-008 du 22 mars 2020, toute procédure autre que référendaire qui fait partie du processus décisionnel et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyennes et de citoyens est suspendue.

Considérant que l'arrêté ministériel 2020-033 est venu abroger ces dispositions et qu'il est possible de poursuivre la procédure et le conseil municipal peut décider, par résolution adoptée à la majorité simple, de remplacer la procédure par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public.

Considérant qu'un projet de modification de zonage est actuellement en attente et que tant que les consultations publiques ne seront pas autorisées, il y aurait lieu de pouvoir procéder par consultation écrite.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de remplacer la procédure de consultation publique prévue lors d'une modification de zonage par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public.

ADOPTÉE

20-05-111

- 5.- Participation à l'entente de partenariat territorial de la Gaspésie avec le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) – volets 2 et 3B – Organismes

CONSIDÉRANT l'entente de partenariat territorial de la Gaspésie, intervenue entre les MRC d'Avignon, Bonaventure, Côte-de-Gaspé, Rocher-Percé, le CLD de la Haute-Gaspésie, les villes de Carleton-sur-Mer, Gaspé et Paspébiac et le Conseil des arts et des lettres du Québec.

CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts désire adhérer à cette entente pour la période 2020-2021.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts s'engage à contribuer à la mise en œuvre de la présente entente, pour les volets 2, 3 et 3-B en réservant une somme de 15 000 \$ pour l'exercice financier 2020-2021.

Que le maire, monsieur Simon Deschênes, et la directrice de la Culture, madame Monique Campion, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, l'entente de partenariat territorial à intervenir avec le Conseil des arts et des lettres du Québec ainsi que tout document relatif à cette entente.

ADOPTÉE

20-05-112

- 6.- Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit et est levée à 9 h 05..

ADOPTÉE

SIMON DESCHÊNES
MAIRE

ME SYLVIE LEPAGE, OMA
GREFFIÈRE

/hl
